

AVIS

RUR.25.0958.AV-Nature

Demande d'avis pour la reconnaissance d'un site en zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) – Extension de la ZHIB des Bras Morts de la Marcq à Deux-Acren (Lessines)

Avis adopté le 19/08/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Mise sous statut ZHIB
Date de réception : 14/07/2025
Références : DNEV/TT/RN/avis/sorties2025

Avis

Référence légale : Arrêté de l' Exécutif régional wallon du 8 juin 1989 relatif à la protection des zones humides d' intérêt biologique
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 19 août 2025

Avis

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) remet un avis **favorable** vis-à-vis de la proposition d'extension de cette ZHIB existante.

Le PRSN reconnaît en effet la valeur écologique et scientifique de ce site déjà repris comme ZHIB depuis le 8 novembre 2000, qui se voit ainsi agrandi de 46,03 ares. Il relève toutefois que « *le morcellement des différentes parcelles sous statut de protection reste un facteur limitant puisqu'il empêche d'appliquer une gestion globale de la zone qui est donc tributaire des activités et exploitations environnantes* ». Cette situation n'est certes pas idéale pour pouvoir répondre de manière coordonnée aux enjeux biologiques qui se posent dans cette zone de la vallée de la Marcq, parmi lesquels la lutte contre l'eutrophisation progressive des milieux humides, due au débordement de la rivière ou au contexte agricole environnant. Le PRSN plaide pour qu'un effort soit fait en vue de réduire autant que possible ce morcellement, condition nécessaire pour assurer une gestion globale de la zone.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »